

Tests romands saison 2020-2021

Nouveau concept en fonction de la situation sanitaire

Les tests sont organisés dans chaque club de l'Association Romande de Patinage. Les programmes sont filmés dans les clubs, puis évalués par un groupe composé de membres du jury et du panel qui se trouvent à leur domicile. Le secrétariat de l'ARP avec le calculateur récoltent les données pour établir une feuille de score.

Procédure à suivre :

- 1) Le club s'inscrit pour le passage de tests 7 à 2ème ARP auprès de l'ARP. (christiane@miles.ch)
- 2) Le club et l'ARP déterminent une date pour le passage du test. Le club réserve la glace nécessaire. (1h permet de faire passer 10 tests). Les frais de glace sont supportés par le club.
- 3) Le club prévoit un caméraman qui a l'habitude de filmer en compétition. Ce dernier filmera en format paysage. Tous les programmes seront transférés à l'ARP immédiatement après la dernière présentation des programmes. Les frais du cameraman sont supportés par le club.
- 4) Les patineurs envoient la PPC de leur programme à l'ARP (document à joindre avec la vidéo)
- 5) Une personne désignée par l'ARP assiste au passage des programmes, de manière à attester du respect des critères de passage d'un test (durée de l'échauffement, programme fait en 1 fois, ...)
- 6) Chaque patineur se présentant à un test verse à l'ARP une finance d'inscription de 40.- pour payer les frais des membres du jury et du panel, du calculateur + les frais de secrétariat.
- 7) Les programmes sont jugés dans le délai d'une semaine par un TC, un TS, un ATS et minimum 3 juges qui se trouvent à leur domicile et qui visionnent les programmes sur leur ordinateur en vitesse normale pour les juges, avec utilisation des ralentis pour les membres du panel. Les jurys seront conformes aux exigences ARP de la saison 20-21.
- 8) Les feuilles de scores sont envoyées avec indication si le test est ou non réussi dans un délai de 15 jours.
- 9) En cas de réussite, le patineur paie la validation normale du test ARP .

Règles en vigueur pour cette fin de saison, en raison des conditions sanitaires dans le but de remettre tout le monde à niveau.

Pour les patineurs qui n'ont pas de tests suisses, ils doivent se présenter à la 7^{ème} ARP. Pour les patineurs qui ont une 6^{ème} SIS, ils peuvent se présenter directement à une 6^{ème} ARP ou une 5^{ème} ARP.

Pour les patineurs qui ont une 5^{ème} SIS, ils peuvent se présenter directement à une 5^{ème} ARP ou une 4^{ème} ARP basic ou advanced.

Pour les patineurs qui ont une 4^{ème} SIS basic, ils peuvent se présenter directement à la 4^{ème} ARP basic ou advanced

Etc..

Pour tout cas non prévu, se renseigner auprès de la CTA de l'ARP, pour trouver la solution adaptée.

Dès que la date est connue, le club organisateur envoie la liste des participants à l'ARP (document ci-joint : Inscription aux tests ARP - saison 2020-2021)

Le club organisateur envoie un horaire précis de l'événement.

Le club organisateur est responsable d'élaborer et de faire respecter un plan de protection Covid.

L'ARP informe le club du nom de la personne venant assister à la bonne tenue du test.

Informations à propos de la vidéo

- La caméra doit être située approximativement au centre de la patinoire.
 - La caméra doit rester immobile pendant l'enregistrement.
 - Si vous enregistrez avec un téléphone, l'orientation paysage est demandée.
 - Utilisez la fonction zoom, si le patineur se déplace à l'opposé de la patinoire
 - Assurez-vous que la musique est assez forte pour que les juges puissent bien évaluer les GOE
 - Assurez-vous qu'il y ait une bonne lumière.
-
- Le fichier vidéo doit être envoyée en format MP4

Nommer chaque vidéo de la manière suivante :

Club - Nom - Prénom - durée du programme - test tenté

Le responsable du test et le cameraman recevront un lien dropbox pour déposer toutes les vidéos dans les 24heures suivant l'enregistrement.

Il faudra joindre le fichier les PPC des concurrents.